

**AVIS N° 2021-32 DU CSRPN OCCITANIE RELATIF À LA
DÉCLINAISON RÉGIONALE POUR L'OCCITANIE
DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DES LIBELLULES
(2022-2031)**

Vu le document « CEN Occitanie & Opie (coord.), 2022. Plan national d'actions en faveur des libellules - Déclinaison Occitanie 2022-2031. Agir pour la préservation des Odonates menacés et de leurs habitats. DREAL Occitanie. 92 p + annexe. » ;

Vu l'avis du rapporteur du GT Connaissance du CSRPN ;

Vu les débats au sein du groupe de travail connaissance le 21 novembre 2022 ;

Vu le vote électronique du CSRPN du 30 novembre au 7 décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel valide la déclinaison Occitanie 2022-2031 du plan national d'actions en faveur des libellules et formule les observations suivantes :

Une partie « matériel et méthodes » permettrait de bien comprendre la façon dont les éléments ont été rassemblés, traités et appréciés (bilan des plans précédents), quels partenaires ont été associés et comment ils l'ont été, quel lien a pu être fait avec des déclinaisons de PNA d'autres territoires, quelle concertation a abouti aux fiches actions proposées. On ne dispose en effet que d'une liste de relecteurs et d'éléments d'organisation de la future animation du plan mais on ne sait pas comment il a été travaillé jusqu'ici. Il serait en particulier utile de voir les contributeurs par zone géographique.

Dans le même souci d'explication méthodologique, le paragraphe de désignation des domaines biogéographiques retenus (page 11) mériterait clarification. Cela serait nécessaire pour présenter l'articulation des quatre domaines biogéographiques de référence au niveau national (DHFF) et les quatre grands ensembles paysagers repris de la Stratégie Régionale Biodiversité de la région Occitanie. Cela permettra aussi de bien comprendre le choix des domaines utilisés ensuite pour présenter la diversité odonatologique régionale.

Les fiches actions gagneraient en opérationnalité (objectif attendu des plans d'actions) en donnant un lien vers les fiches espèces (voire fiches éco-complexes) et vers les espaces (domaines ou encore mieux annexes si possible) jugés les plus pertinents pour mener la sous-action en première intention (pas d'exhaustivité nécessaire). Au moins, les sous-actions pourraient être qualifiées en termes d'échelle de pertinence. De la même manière, un lien pourrait être donné entre les actions et les projets structurants sur lesquels pourraient potentiellement s'appuyer les actions.

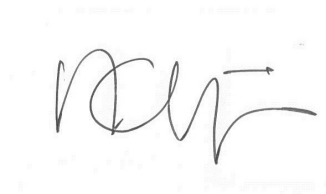
Au niveau des actions, la notion d'habitat d'espèces (méthode de description, typologie...) mériterait d'être développée. Si plusieurs actions citées doivent permettre de contribuer à cette réflexion, l'action (sous-action ?) par elle-même mériterait d'être explicitée avec indicateur de réalisation. Les travaux menés dans la région sur *Macromia splendens*/*Oxygastra curtisii*/*Gomphus graslinii* pourraient, par exemple, être un excellent support d'avancée sur cette thématique.

Il apparaît aussi que les ambitions de publications se concentrent sur les seuls apports de connaissance. Il semblerait utile qu'un effort de publication des retours d'expériences de gestion soit fait pour répondre aux attentes d'un plan d'action opérationnel pour la conservation des espèces.

Le CSRPN donne toutefois un avis favorable à ce dossier.

Toulouse, le 9 décembre 2022

La présidente du CSRPN Occitanie

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M Gerino', with a horizontal line extending to the right.

Magali Gerino

Rapport sur le plan national d'action pour les libellules, déclinaison Occitanie

Après lecture attentive de CEN Occitanie & Opie (coord.), 2022. Plan national d'actions en faveur des libellules – Déclinaison Occitanie 2022-2031. Agir pour la préservation des Odonates menacés et de leurs habitats. DREAL Occitanie. 92 p + annexe. Version Novembre 2022 soumise à relecture du CSRPN.

Et en connaissance et considération des éléments de contexte suivants :

Opie, CEN-LR & Écologistes de l'Euzière (coord.), 2011. – Déclinaison régionale du Plan National d'Actions Odonates en Languedoc-Roussillon (2011-2015). Rapport pour la DREAL LanguedocRoussillon, Montpellier, 111 p

DANFLOUS S. (coord.), 2015. Déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur des Odonates – Midi-Pyrénées – 2014 – 2018. Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées - DREAL Midi-Pyrénées. 200 pp. + annexes

HOUARD X. (coord.), 2020 – Plan national d'actions en faveur des « libellules » - Agir pour la préservation des odonates menacés et de leurs habitats 2020-2030. Office pour les insectes et leur environnement – DREAL Hauts-de-France - Ministère de la transition écologique et solidaire : 68 p.

Charlot B., S. Danflous, B. Louboutin et S. Jaulin (coord.). 2018. Liste Rouge des Odonates d'Occitanie. Rapport d'évaluation. CEN Midi-Pyrénées & OPIE, Toulouse : 102 pp + annexes.

Ainsi que de l'avis du CNPN en commission ECB du 9 juillet 2020 sur le PNA en faveur des odonates.

Il vous est proposé ici une synthèse du document soumis à l'avis du CSRPN, une présentation des éléments de relecture sur le document, quelques recommandations et enfin une proposition d'avis.

1/ Synthèse du document soumis à avis du CSRPN

Cette déclinaison du PNA Odonates est une première à l'échelle de l'Occitanie et succède à deux plans régionaux (ex Midi-Pyrénées et ex Languedoc Roussillon).

Le présent plan reprend clairement les éléments des précédents plans avec en particulier des tableaux présentant les actions programmées et leur niveau de réalisation (manquent cependant des éléments d'appréciation, à rapprocher à notre recommandation ci-dessous sur les indicateurs d'objectifs).

Une présentation synthétique est faite de la diversité odonatologique régionale par grand ensemble biogéographique avec ciblage des enjeux par référence en particulier à la réglementation (espèces à statut et listes rouges). Ensuite, une présentation des grandes menaces pesant sur les odonates d'Occitanie est faite (perte et fragmentation d'habitats, empoisonnement, EEE, démoustication, changement climatique).

Le réseau d'acteur et la gouvernance du PNA déclinaison Occitanie est ensuite proposée.

La liste des espèces proposées pour ce plan est de 19 taxons parmi les 33 retenus au niveau national et 5 taxons complémentaires CR, EN ou VU dans la liste rouge d'Occitanie. Ces espèces sont présentées dans un tableau qui les répartit suivant les domaines biogéographiques où ils sont présents et leur optimum écologique par éco-complexes. Ces éco-complexes bénéficient ensuite d'une description avec les cortèges odonatologiques potentiels et un rappel intéressant des études réalisées ou en cours dans la région concernant les odonates de ces éco-complexes. Les espèces sont ensuite une à une présentées par fiche synthétique (statut, répartition, écologie, pistes d'actions par grand axe : connaissance, conservation, sensibilisation...).

Vient enfin la présentation des actions : 4 actions d'amélioration des connaissances, 5 actions de gestion et conservation, 2 actions d'information et sensibilisation, 1 action d'animation et coordination.

Les annexes sont également intéressantes avec une liste des espèces concernées par le plan dans les principaux espaces protégés d'Occitanie et dans tous les sites N2000 en particulier.

2/ Éléments de relecture

Ce plan d'action est présenté dans un document synthétique, clair dont l'articulation avec les documents cadre est respecté ainsi que le lien avec les planifications antérieures et les hiérarchisations patrimoniales régionales. Les choix techniques sont bien expliqués et permettent une bonne lisibilité des éléments de présentation et des actions proposées.

Les différents enjeux de notre territoire pour les odonates sont complets. La liste des espèces retenues paraît en particulier tout à fait pertinente. La présentation par éco-complexes et cortèges odonatologiques constituent des améliorations par rapport aux plans précédents rendant mieux compte de la fonctionnalité des écosystèmes. Les enjeux territoires et les enjeux espèces sont ainsi bien contextualisés.

La volonté d'opérationnalité des actions est plutôt respectée, autant que cela puisse être pour un groupe de 24 espèces traitées.

Le Plan d'actions odonates Occitanie constitue donc un document de qualité et l'effort de compilation et de synthèse du document doit en être souligné ainsi que sa qualité générale.

Quelques éléments manquants nous sont toutefois apparus. En voici le recueil accompagné de quelques recommandations.

3/ Recommandations

On notera en particulier le manque d'une partie « matériel et méthode » permettant de bien comprendre la façon dont les éléments ont été rassemblés, traités et

appréciés (bilan des plans précédents), quels partenaires ont été associés et comment ils l'ont été, quel lien a pu être fait avec des déclinaisons de PNA d'autres territoires, quelle concertation a abouti aux fiches actions proposées. On ne dispose en effet que d'une liste de relecteurs et d'éléments d'organisation de la future animation du plan mais on ne sait pas comment il a été travaillé jusqu'ici. Il serait en particulier utile de voir les contributeurs par zone géographique (j'ai été surpris par exemple de ne pas croiser les noms de Vincent Heaulmé pour le Lot ou Martine Guilmet pour l'Aveyron...).

Dans le même souci d'explication méthodologique, le paragraphe de désignation des domaines biogéographiques retenus (page 11), un peu confus, mériterait clarification. Cela serait nécessaire pour présenter l'articulation des 4 domaines biogéographiques de référence au niveau national (DHFF) et les 4 grands ensembles paysagers repris de la Stratégie Régionale Biodiversité de la région Occitanie. Cela permettra aussi de bien comprendre le choix des domaines utilisés ensuite pour présenter la diversité odonotologique régionale.

Les fiches actions sont très générales et les sous-actions sont très englobantes aussi. On aurait gagné en opérationnalité (objectif attendu des plans d'actions) en donnant un lien vers les fiches espèces (voire fiches éco-complexes) et vers les espaces (domaines ou encore mieux annexes si possible) jugés les plus pertinents pour mener la sous action en première intention (pas d'exhaustivité nécessaire). Au moins, les sous actions pourraient être qualifiées en terme d'échelle de pertinence (exemple : 1° tout ceux qui peuvent faire, font 2° à faire sur telle espèce à tel endroit 3° action transversale à coordonner régionalement). De la même manière, un lien aurait pu être donné entre les actions et les projets structurants sur lesquels pourraient potentiellement s'appuyer les actions (lien à faire avec la liste des travaux menés dans les fiches éco-complexes), cela rejoint quelque peu la remarque émise dans l'avis CNPN sur le plan national qui propose de « se reposer sur des projets structurants » mais à l'échelle nationale pour sa part bien sûr.

Au niveau des actions toujours, pour les espèces de l'annexe II de la DHFF *a minima* mais aussi pour les autres, on aurait pu être en attente d'un travail ciblé sur la notion d'habitat d'espèces (méthode de description, typologie...) qui demeure un manque récurrent dans les appréciations environnementales sur les odonates (et les espèces animales en général). Si plusieurs actions citées doivent permettre de contribuer à cette réflexion, l'action (sous-action ?) par elle-même mériterait d'être explicitée avec indicateur de réalisation. Les travaux menés dans la région sur *Macromia splendens*/*Oxygastra curtisii*/*Gomphus graslinii* pourraient, par exemple, être un excellent support d'avancée sur cette thématique.

Il apparaît aussi que les ambitions de publications se concentrent sur les seuls apports de connaissance. Il semblerait utile qu'un effort de publication des retours d'expériences de gestion soit fait pour répondre aux attentes d'un plan d'action opérationnel pour la conservation des espèces

Il nous semblerait aussi intéressant que les indicateurs de réalisation des actions soient un minimum étalonnés pour que l'on puisse réellement juger de leur niveau de réalisation en fin de plan (pour chaque indicateur, un niveau de réalisation minimum et un niveau optimum).

Pour la forme, peut-être que les guillemets autour du terme Libellules utilisés dans le plan national d'action pourraient être maintenus dans le titre de cette déclinaison régionale afin de maintenir l'attention sur la possible ambiguïté taxonomique de ce nom vernaculaire.

Le 13 novembre 2022,

Le rapporteur,